

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15206**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien réalisateur radiophonique

Nouvel intitulé : Technicien-réalisateur en expression radiophonique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
EURODIO - Studio école de France	Directeur général

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

321t Réalisation du service : Rédaction et production de projets, 323p Organisation, gestion : Production et régie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien réalisateur radiophonique est responsable d'une ou plusieurs phases de la création et de la réalisation artistique, technique et organisationnelle d'une émission radio. Il participe à la préparation, à la mise en œuvre et/ou la finition de la prestation ou du produit.

Principales activités:

- Organisation administrative et technique
 - Encadrer une équipe
 - Collaborer avec une équipe plateau
 - Mettre en place et régler le matériel de prise de son ou de sonorisation Dans le cadre de l'installation, les branchements et le rangement
 - Entretien du matériel
 - Sonoriser un plateau de radio
 - Effectuer des enregistrements sonores en studio
- Dans le cadre de séance d'enregistrement de prise de voix
- Confectionner des bandes sonores
 - Contrôler la qualité du son : l'enregistrement et la diffusion
 - Effectuer des mesures acoustiques
 - Utiliser les logiciels de montage numérique
 - Montage de jingles, promotions, reportages, mixage

Ce travail exige de plus en plus de polyvalence. On tend vers une prise en charge par l'animateur et le journaliste des responsabilités techniques de plus en plus pointues du fait de la place grandissante du matériel numérique (montage sonore sur les consoles de diffusion).

Compétence de veille : - Se tenir informé des évolutions techniques et matérielles

Compétences techniques, organisationnelles et artistiques :

- gérer l'exploitation techniques du studio d'enregistrement radio
- Assurer la maintenance du matériel et diagnostiquer les dysfonctionnements
- Procéder aux interventions d'urgence, en cas de dysfonctionnement du matériel (réactivité, prise d'initiative)
- proposer une solution à un problème technique ou organisationnel
- Définir les moyens matériels et humains nécessaires en fonction d'un plan de travail, des repérages et contraintes
- choisir les éléments constitutifs d'une émission et de sa réalisation en fonction des contraintes temps, budget...
- Répertoire et apprécier les contraintes de réalisation d'une émission radio
- estimer la durée de préparation et le coût d'une émission radio matériellement et financièrement,
- Lire (et éventuellement établir) le conducteur d'une émission, et la réaliser
- Contrôler et/ou participer à la qualité artistique d'une émission
- Travailler en post-production son et mixage
- Maîtriser l'utilisation du matériel informatique et ses logiciels
- Mettre en œuvre un équipement (micros, câbles, écrans, casques, consoles...)
- Vérifier la qualité technique et artistique du son, et effectuer les réglages nécessaires (aménagements acoustiques, corrections)
- concevoir, créer et faire évoluer un habillage d'antenne radio
- rendre un contenu d'émission plus attrayant et plus accessible
- imaginer une signature sonore originale
- afficher sa différence face à la concurrence grâce au design radio
- dynamiser un programme ou stimuler une antenne en anticipant et analysant les besoins des auditeurs

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le technicien réalisateur radiophonique travaille dans des radios privées et publiques.

Professionnels de la réalisation, du son et de la production d'émissions radiophoniques, programmation et habillage d'antenne, technique (studio, prise de son extérieur et maintenance)

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

L1508 : Prise de son et sonorisation

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

La certification comporte trois composantes :

- 1 - Composante générale évaluée sous la forme d'un contrôle continu (55%)
- 2 - Composante pratique : rédaction d'un rapport sur les missions menées au sein d'une station de radio
- 3 - Composante de synthèse :
 - rédaction d'un mémoire
 - réalisation en direct d'une émission

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		3 professionnels de la radio, ne faisant pas parti de l'organisme : 1 animateur, 1 journaliste et 1 technicien réalisateur
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation	X		3 professionnels de la radio, ne faisant pas parti de l'organisme : 1 animateur, 1 journaliste et 1 technicien réalisateur
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		3 professionnels de la radio, ne faisant pas parti de l'organisme : 1 animateur, 1 journaliste et 1 technicien réalisateur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technicien réalisateur radiophonique" avec effet au 5 mars 2011 jusqu'au 22 août 2015.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1988 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 27 septembre 2000 publié au Journal Officiel du 3 octobre 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 5 avril 1995 publié au Journal Officiel du 4 mai 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Homologation pour 2 ans - Rétroactivité depuis 1988 - Intitulé 'Animateur technico-réalisateur en expression radiophonique'.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

35 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :<http://www.studioecoledefrance.com>**Lieu(x) de certification :**

EURODIO - Studio école de France : Île-de-France - Hauts-de-Seine (92) [Issy-les-Moulineaux]

EURODIO STUDIO ECOLE DE FRANCE 26 boulevard de la république

92100 Boulogne Billancourt

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ancien libellé : 'Animateur technico-réalisateur en expression radiophonique' (Arrêté du 5 avril 1995 publié au Journal Officiel du 4 mai 1995)

Certification précédente : Technicien réalisateur radiophonique

Certification suivante : Technicien-réalisateur en expression radiophonique